

FICHE PÉDAGOGIQUE 3.7
THÈME : LA VIE EN SOCIÉTÉ /
LE MILIEU CORPORATIF / L'UNION SAINT-JOSEPH

TITRE :
PRISES DE POSITION SUR LA « QUESTION SOCIALE »
ÉDITORIAL « LE FÉMINISME »
PARU DANS LE PRÉVOYANT (DÉCEMBRE 1918)

DURÉE ESTIMÉE DE TEMPS EN CLASSE : 75 MINUTES

A) RÉFÉRENCE

La vie en société : structures et changements sociaux

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/III.html>

Le mouvement coopératif

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/IIIB.html>

La mutuelle d'assurance l'Union Saint-Joseph

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a.html>

L'Union Saint-Joseph informe et prend position sur la « question sociale » : les publications

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05.html>

Prise de position sur la « question sociale »

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05-3.html>

B) DOCUMENTS

1. Lecture seulement (textes de présentation)

- *La vie en société : structures et changements sociaux*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/III.html>
- *Le mouvement coopératif*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/IIIB.html>
- *La mutuelle d'assurance l'Union Saint-Joseph*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a.html>
- *Les principes fondateurs*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a02.html>
- *Être membre de l'Union Saint-Joseph*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a04.html>
- *Les devoirs et engagements d'un membre*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a04-1.html>
- *La fierté d'être membre*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a04-2.html>
- *L'Union Saint-Joseph et le patriotisme*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a04-3.html>

- *Langue et religion*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a04-4.html>
- *L'Union Saint-Joseph informe et prend position sur la « question sociale » : les publications*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05.html>
- *Information*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05-1.html>
- *Publicité et propagande*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05-2.html>
- *Prise de position sur la « question sociale »*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05-3.html>

2. Lecture et analyse

- « *Le féminisme* » éditorial paru dans *Le Prévoyant*, décembre 1918
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05-3-1.html>

C) MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

1. D'abord lecture des treize (13) courts textes de présentation;
2. Puis première lecture du document « Lecture et analyse »;
3. Analyse (grâce à la grille de lecture et d'analyse proposée) de chacun des documents « Lecture et analyse » en répondant aux questions (**section F**);

D) NOTES À L'ENSEIGNANT/E

E) TEXTES DE PRÉSENTATION

1. La vie en société : structures et changements sociaux

L'histoire de la collectivité franco-ontarienne est en partie façonnée par les obstacles qu'elle a dû surmonter depuis l'arrivée des premiers colons français et canadiens-français venus s'installer sur le territoire ontarien. Les combats, les succès et les échecs font partie de cette histoire. Pour les Franco-Ontariens, dans bien des cas, c'est l'Église catholique romaine, par l'entremise des paroisses, qui joue le rôle de gardienne de la langue, de la foi et des droits, et d'instigatrice de projets au cours du XIX^e et d'une bonne partie du XX^e siècle. C'est également autour de la paroisse que gravite la vie communautaire. Avec le temps, des associations et des regroupements, en partie parrainés par le clergé, viennent prendre la relève dans certaines sphères d'activités, et défendre les droits des Franco-Ontariens. Parmi ces associations on trouve l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) (1910), plus tard l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), très active à la suite de la crise du « Règlement 17 » (1912-1927), et l'Ordre de Jacques Cartier (1926), qui travaille dans l'ombre. Au fur et à mesure que la société franco-ontarienne se développe, d'autres organismes voient le jour, telles les associations féminines et pour la jeunesse. Sur le plan économique, c'est le mouvement coopératif, dont font partie l'Union Saint-Joseph (1863), les caisses populaires et les différentes coopératives, qui favorise le développement de la communauté franco-ontarienne.

2. Le mouvement coopératif

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la population francophone du territoire ontarien se concentre dans la région d'Ottawa et dans l'Est. C'est aussi dans ces régions que naissent les premières institutions coopératives : l'Union Saint-Joseph d'Ottawa (Union du Canada) en 1863 et les premières caisses populaires, entre 1910 et 1920. La construction des infrastructures de transport, comme les canaux et le chemin de fer, et le développement des industries forestière et minière entraînent ensuite l'établissement de francophones dans la région du Niagara (Welland) et dans le Nord de l'Ontario (North Bay et Sudbury, puis Timmins). Le mouvement coopératif gagne alors ces régions et devient un élément essentiel de la vie économique des Franco-Ontariens. Les francophones étant minoritaires et répartis sur un grand territoire, la coopération leur apparaît donc comme un outil nécessaire à leur développement économique.

Dans les années 1940 et 1950, l'ensemble des organisations franco-ontariennes est uni dans une véritable concertation orientée vers la promotion des principes coopératifs : caisses populaires, coopératives agricoles, coopératives de production et de consommation. Si cette concertation favorise l'unification du mouvement, les particularités régionales et la faiblesse des effectifs franco-ontariens répartis sur un vaste territoire, de même que la situation socio-économique plutôt précaire de cette population posent par contre de grands défis au coopératisme en Ontario français.

3. L'Union Saint-Joseph

Parmi les institutions fondées par les Franco-Ontariens au XIX^e siècle, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa occupe une place particulière et prépondérante. Cette mutuelle d'assurance a été fondée en 1863, par quelques cordonniers de la basse-ville d'Ottawa originaires de Joliette. L'Industrie de Joliette, une société semblable qu'ils avaient connue dans leur village d'origine et qui rendait selon eux de grands services à ses membres, a été leur source d'inspiration. En tant qu'institution à caractère économique, l'Union Saint-Joseph fait figure d'exception dans le paysage social franco-ontarien de l'époque. C'est l'un des premiers outils d'envergure que se donnent les Franco-Ontariens pour faire face à l'adversité trop souvent provoquée par les difficultés de la vie et leur situation socio-économique précaire. Par opposition à l'assurance-vie pure et simple, un luxe que la plupart des Franco-Ontariens ne peuvent s'offrir, l'Union Saint-Joseph est d'abord une mutuelle **d'assurance-vie**, c'est-à-dire une société qui fonctionne selon les principes du coopératisme.

4. Les principes fondateurs

Les principes fondateurs, les aspirations, voire le fonctionnement de l'Union Saint-Joseph dépassent largement la question de l'assurance-vie. En harmonie avec l'univers socio-culturel de l'époque, les motivations des fondateurs sont intimement liées aux grands idéaux nationalistes alors dominants dans la société canadienne-française. Si l'Union Saint-Joseph a d'abord pour but d'organiser des secours mutuels, la fibre patriotique de ses membres, où religion et langue se conjuguent, est abondamment sollicitée et mise à contribution. Tout est mis en oeuvre pour faire naître, grandir et entretenir chez les membres un fort sentiment d'appartenance. Être membre de l'Union St-Joseph et en respecter les règles, c'est prendre une part active à la défense de la foi catholique et de la langue française en sol canadien ou en d'autres mots être un bon patriote. Avec de telles assises, il n'est pas surprenant de constater que l'Union Saint-Joseph joue un rôle clé dans le mouvement qui donne naissance à l'[Association canadienne-française d'éducation d'Ontario](#) (ACFEO) en 1910. En tant qu'institution coopérative visant à rehausser le statut économique de la minorité franco-ontarienne, elle est aussi un précurseur du mouvement coopératif en Ontario français, annonçant déjà l'élan que prendra le coopérativisme au XX^e siècle avec la naissance et la multiplication des caisses populaires.

5. Être membre de l'Union Saint-Joseph

Bien que l'Union Saint-Joseph évolue pour devenir une compagnie d'assurance moderne, il faut se rappeler que pendant de nombreuses décennies, les objectifs des fondateurs et les motivations qui animent les responsables de l'organisation et ses membres dépassent largement le cadre strict de l'assurance. Un membre de l'Union Saint-Joseph bénéficie d'une sécurité financière en cas de maladie et protège financièrement sa famille en cas de décès, mais fait aussi et peut-être avant tout partie d'une organisation qui a des visées sociales et nationales. En effet, la question économique apparaît comme un moyen d'atteindre une fin tout à la fois sociale, patriotique et nationale. Ce sont des Canadiens français, catholiques romains, de modeste condition sociale qui s'unissent pour renforcer leur place dans la société. L'appartenance à l'institution a non seulement un impact sur la vie économique de ses membres, mais aussi sur leurs activités sociales et religieuses. Appartenir à l'Union Saint-Joseph, c'est même s'engager activement sur la voie de la défense des intérêts nationaux canadiens-français et catholiques.

6. Les devoirs et engagements d'un membre

À l'obligation de payer ses cotisations s'ajoute toute une série de [devoirs](#) et d'engagements, qui sont consignés dans un document appelé « Règlements », auxquels sont souvent rattachées des pénalités financières. Tout membre de l'Union Saint-Joseph s'engage à donner la préférence à son confrère quand il s'agit d'embaucher un nouvel employé dans son métier ou commerce. Tous les ans, le jour de la fête patronale ou fête de Saint-Joseph, les membres doivent payer 25 cents chacun pour les frais d'une grand'messe chantée dans la basilique d'Ottawa et pour le pain bénit et la musique, etc. Ils sont aussi tenus d'être présents lors de cet événement, à défaut de quoi leur contribution s'élève plutôt à 50 cents. La Société peut décider de sortir en procession à cette occasion et les membres doivent alors joindre le défilé. Appartenir à l'Union Saint-Joseph, c'est aussi s'engager à assister aux funérailles de ses confrères, si elles ont lieu à Ottawa. Une amende de 25 cents est prévue pour ceux qui ne se plient pas à cette exigence. Quand l'Union Saint-Joseph est invitée à participer à la [fête nationale](#) organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste, tous les membres doivent se faire un devoir d'y être. Dans toutes ces occasions où la Société « figure en corps », chaque membre est tenu d'arborer son « insigne de crêpe » et se doit de faire preuve d'un comportement exemplaire sous peine d'amendes sévères, voire même d'expulsion.

7. La fierté d'être membre

Le sentiment de faire partie intégrante, d'être membre à part entière, d'une organisation de secours mutuels est intensément nourri par les multiples règles et rituels. Tout au long de l'histoire de l'organisation, en particulier au moment des anniversaires de la Société, on multiplie la création d'insignes, de rubans et de médailles que le membre se fait un devoir de porter pour les photos souvenirs et lors des occasions spéciales, des défilés et des processions. Le nouveau venu reçoit un certificat de membre qui impressionne souvent par son grand format, les couleurs et la richesse de sa décoration. On devine sans peine la fierté inspirée par la possession d'un tel document.

8. L'Union St-Joseph et le patriotisme

L'incidence de l'appartenance à cette institution sur la vie de ses membres va encore bien au-delà des visées institutionnelles puisqu'en y adhérant, on pose un geste patriotique. Les références au patriotisme, à la langue française, à la religion catholique et à l'importance nationale, voire vitale, de ces questions abondent dans les documents témoins de l'histoire de l'institution. L'Union St-Joseph affiche et proclame partout sa devise : « L'union fait la force ». On croit fermement et on déclare haut et fort que l'union des Canadiens français catholiques au sein de l'institution renforcera leur position dans la société canadienne, les protégera de tout ce qui menace leur intégrité : le socialisme, la langue anglaise, le protestantisme et les autres religions. Les fondateurs et leurs nombreux successeurs, animés par la fibre patriotique, ne manquent pas une occasion de la faire vibrer chez leurs confrères et concitoyens. Il leur arrive d'aller jusqu'à utiliser une image percutante pour convaincre leurs compatriotes d'adhérer à l'Union Saint-Joseph. Devenir membre de l'institution, c'est se comporter en bon patriote, tandis que s'enrôler dans des sociétés anglo-saxonnes équivaut à ne pas faire preuve d'aucun patriotisme.

9. Langue et religion

Langue et religion sont bien sûrs intimement liées et l'Union Saint-Joseph ne se conçoit pas sans référence constante à la foi catholique. L'image même de Saint-Joseph que l'on brandit partout, le nom de l'institution qui demeure lié au saint personnage jusqu'en 1959, les prières qui font partie du rituel routinier, la participation longtemps obligatoire aux grandes fêtes religieuses et le fait que tout membre doit nécessairement être un catholique pratiquant témoignent sans conteste de l'importance prépondérante de la religion dans la vie de l'institution.

10. L'Union Saint-Joseph informe et prend position sur la « question sociale » : les publications

À partir de mai 1895, et ce jusqu'en 1941, l'Union Saint-Joseph publie à l'intention de ses membres un périodique dont le nom, le format, la mise en page et la présentation vont varier au cours des ans. *L'Union Saint-Joseph*, publié de mai 1895 à avril 1897, est ainsi remplacé par le *Bulletin officiel de l'Union Saint-Joseph* de mai 1897 à juillet 1900, puis par *Le Prévoyant* d'août 1900 à mai 1925, et enfin par *L'Union Saint-Joseph du Canada*, qui paraît de juin 1925 à juillet 1941.

11. Information

Dès le début, la publication officielle de l'Union Saint-Joseph existe d'abord pour informer les membres sur les affaires administratives et financières de la société. À l'origine, il est absolument nécessaire de les informer et les membres doivent obligatoirement lire les nouvelles administratives et financières, puisque c'est là qu'on leur fait part des [décès](#) survenus parmi les assurés et pour lesquels ils doivent verser une contribution. Omettre de payer cette somme ou tarder à la verser entraîne la perte de bénéfices auxquels les membres ont déjà contribués. Après la réorganisation du système de cotisation, le désir de renseigner les membres demeure un objectif primordial de la publication du journal.

12. Publicité et propagande

Loin de se limiter à l'information pure et simple, le journal de l'Union Saint-Joseph prend aussi l'aspect d'un instrument de publicité au service de l'institution elle-même. Des pages publicitaires y trouvent ainsi leur place, pour annoncer par exemple des [concours de recrutement](#), mais on y trouve aussi des articles de fonds visant à démontrer les avantages des sociétés de secours mutuels, et en particulier ceux offerts par l'Union Saint-Joseph elle-même. Bien sûr, le journal est l'endroit par excellence pour exhorter les Canadiens français à faire preuve de patriotisme en adhérant à l'Union Saint-Joseph. On ne néglige à ce chapitre aucune forme de transmission du message : [poésie](#), formules choc et images percutantes.

13. Prise de position sur la « question sociale »

Le désir d'informer s'accompagne d'un souci d'orienter idéologiquement les lecteurs. Précédant des nouvelles sur l'actualité dans le monde ouvrier et les activités des sociétés patriotiques, une page éditoriale entre dans la composition de nombreux numéros dans *Le Prévoyant* et *L'Union Saint-Joseph du Canada*. Sous la plume de Charles Leclerc, dans les décennies de 1910 à 1930, on y trouve des prises de position sur de nombreux sujets touchant la « question sociale » ou « nationale » tels que le [féminisme](#), la [nécessité d'épargner](#), la tempérance et la situation ontarienne quant à la question scolaire.

F) GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE DU DOCUMENT 1 :
**« LE FÉMINISME » ÉDITORIAL PARU DANS *LE PRÉVOYANT*,
DÉCEMBRE 1918**

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/B/B1a/IIIB1a05-3-1.html>

F1 : IDENTIFICATION DU DOCUMENT	
Notes préliminaires :	
• le gouvernement ontarien accorda le droit de vote aux femmes en avril 1917 et le gouvernement fédéral en mai 1918;	
• les premières revendications en ce sens par des femmes remontaient à 1876;	
• les femmes propriétaires avaient déjà eu le droit de vote aux élections municipales au Québec de 1809 à 1849; en Ontario, les femmes propriétaires avaient le droit de vote aux élections scolaires depuis 1850.	
• À partir de 1900, les femmes propriétaires avaient obtenu, dans la grande majorité des villes au Canada, le droit de vote aux élections municipales.	
Date du document	
Auteur du document	
Destinataire du document	
Nature du document	
Date de fondation de l'organisme	
Langue du document	
F2 : CONTENU DU DOCUMENT	
Comme Charles Leclerc caractérise-t-il le féminisme?	
Comment le féminisme s'oppose-t-il à l'ordre naturel?	
Selon Charles Leclerc, quelles est la sphère propre à la femme?	
Charles Leclerc définit-il la sphère propre à l'homme?	
Selon Charles Leclerc, quels sont les trois domaines où le féminisme a eu des conséquences déplorables?	
Selon Charles Leclerc, quels effets déplorables le féminisme a-t-il eu sur la condition des femmes?	
Selon vous, qui est à l'origine des « oppositions malicieuses », du « dédain », des « oppositions blessantes »? À quoi sont dus ces changements d'attitudes?	
Selon Charles Leclerc, quels effets déplorables le féminisme a-t-il eu sur la condition de la famille?	
Pourquoi Charles Leclerc insiste-t-il tant sur les conséquences qu'aurait, à son avis, le féminisme sur la condition de la famille?	
Selon Charles Leclerc, quels effets déplorables le féminisme a-t-il eu sur la condition de la société?	
Si on considère le fait que le salaire des femmes correspondait à 52,8% de celui des hommes en 1911, Charles Leclerc a-t-il raison de parler de « concurrence faite par la femme à l'homme »?	
Selon vous, que veut dire Charles Leclerc lorsqu'il écrit « À lutte d'égal à égal avec l'homme, la défaite l'attend »?	
Quelles preuves Charles Leclerc apporte-il que « la femme n'est pas faite pour les luttes politiques »?	
Quelle est votre opinion sur la valeur de ces « preuves »?	
Selon Charles Leclerc, le rôle de la femme doit-il se limiter au domaine domestique?	

F2 : CONTENU DU DOCUMENT

En introduction à son éditorial, Charles Leclerc écrit : « Lorsqu'un cycle d'évolution d'idée est commencé, il faut qu'il continue. On peut essayer de donner une courbe plus longue et moins accentuée au cercle; mais le rompre net, impossible ». Le cycle en question est celui de la « fièvre démocratique » et du droit de vote des femmes récemment acquis (en Ontario en 1917 et au fédéral en 1918). Quelle est donc, selon vous, l'attitude de l'auteur face au droit de vote des femmes?

Charles Leclerc prévoit que le « féminisme » aura des conséquences sur la famille : augmentation du célibat féminin, diminution de la natalité, diminution de l'importance relative (la *vitalité*) de la famille.

Selon vous, ces réalités sociales d'aujourd'hui sont-elles la conséquence de la montée du féminisme?

Après avoir défini ce qu'est pour vous un « progrès social », ces réalités sociales d'aujourd'hui constituent-elles un progrès social?

Cet éditorial a été écrit en 1918 et traite de questions qui déjà remontaient à plus de trente ans. Aujourd'hui, plus d'un siècle plus tard, certains des propos de Charles Leclerc sont-ils encore avancés?

Si oui, lesquels?

Sous quelle forme apparaissent aujourd'hui ces propos?

Dans quel(s) contexte(s) sont-ils évoqués?